VILLE DE Livry-Gargan

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL SANS CONDITION DE QUORUM DU 10 AVRIL 2025

Le jeudi 10 avril 2025 à 17 h 30, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni au Château de la Forêt, sous la présidence de M. Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le jeudi 3 avril 2025.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

1- Nomination d'un(e) secrétaire de séance.

N° délib.	Libellés	Rapporteur
2025-04-01	Attribution des subventions aux associations	M. BARATTA

– Questions diverses.

Il a été, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. M. CHASSAIN a été désigné pour remplir ces fonctions.

Il est procédé à l'appel par le Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250603-10-04-2025-AU
Date de télétransmission : 03/06/2025
Date de réception préfecture : 03/06/2025

Appel et état des présences

Présents :

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BARATTA Jean-Pierre
BOUDJEMAÏ Kaïssa	MAKHLOUF Dounia	BEREZIN Serge
MONIER Annick	LAFARGUE Jean-Claude	BONINI Bruno
BORDES Roselyne	MARKARIAN Olivier	JOLY Nathalie
MICONNET Olivier	CHASSAIN Clément	TRILLAUD Laurent
HERRMANN Marie-Catherine		

Pouvoirs :

CARRATALA Henri	à HERRMANN Marie-Catherine
LE COZ Lucie	à MONIER Annick
AÏDOUDI Salem	à BOUDJEMAÏ Kaïssa
LEROUX Pierre-Olivier	à BARATTA Jean-Pierre
BERNARD Anne	à CHASSAIN Clément
BITATSI-TRACHET Françoise	à TRILLAUD Laurent

Excusés :

MANTEL Serge	FOURNIER Marine	MAUROBET Catherine
MILOTI Donni	KOUCEM Yacine	AOUATI Kheireddine
MOULINAT-KERGOAT Hélène	ADLANI Myriam	HODÉ Laurence
ARNAUD Philippe	BERTHE Éloïse	ROSSINI Christel
ATTARD Gérard	CRALIS Christophe	RENAULT Bernadette
GUIMARAES Odette	COLLET Marie-Madeleine	HAMZA Ali
DI IORIO Rina	DJABALI Sara	

Absente :

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250603-10-04-2025-AU
Date de télétransmission : 03/06/2025
Date de réception préfecture : 03/06/2025

Délibérations

NOMINATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE.

Monsieur le Maire — Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil municipal extraordinaire, avec un point à l'ordre du jour. Pour commencer, je propose que le secrétaire ou la secrétaire de séance soit Monsieur CHASSAIN. Pas d'objection ?

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250603-10-04-2025-AU
Date de télétransmission : 03/06/2025
Date de réception préfecture : 03/06/2025

2025-03-01 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

M. BARATTA

La ville a affiché sa volonté de poursuivre activement son engagement aux côtés des associations livryennes lors de la séance délibérative en date du 20 mars 2025. Cependant, le quorum n'a pas été suffisant pour approuver les subventions aux associations. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver cette délibération conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le soutien au tissu associatif local constitue un engagement fort et durable de la Ville.

Dans un contexte économique et social en constante évolution, les associations jouent un rôle essentiel en proposant aux Livryens une offre d'activités diversifiée dans les domaines de la culture, du sport, de l'éducation et de la solidarité.

Consciente des défis actuels, la Ville réaffirme sa volonté d'accompagner les associations dans leurs projets en valorisant les initiatives qui favorisent l'inclusion, l'innovation et la participation citoyenne.

L'attribution de subventions vise ainsi à soutenir les actions qui renforcent la cohésion sociale, dynamisent la vie locale et contribuent à l'attractivité du territoire

La Ville mène une politique de soutien actif aux associations à travers divers partenariats.

Parmi eux, le dispositif « Sports à l'école » permet aux enfants de découvrir et pratiquer des disciplines sportives dans le cadre scolaire, en collaboration avec les associations du territoire.

D'autres initiatives illustrent cet engagement, comme les programmes « Sport Santé », favorisant l'activité physique adaptée pour tous.

Par ailleurs, les associations sont également parties prenantes aux évènements organisés par la ville en contribuant ainsi au dynamisme de la vie locale.

Malgré un contexte budgétaire contraint (inflation, baisse des dotations, crise énergétique, etc.), la Ville maintient son engagement en attribuant un budget de 853 150 € aux subventions associatives.

L'attribution des subventions repose sur plusieurs critères :

- *Le rayonnement de l'association sur la ville,*
- *Sa participation aux événements municipaux,*
- *Sa gestion administrative et comptable,*
- *Sa capacité à innover et proposer de nouvelles actions.*

Les montants accordés, détaillés dans le tableau annexé, résultent d'une analyse approfondie des dossiers soumis, incluant les éléments comptables réglementaires et la présentation des projets associatifs.

Afin de se conformer au cadre légal et réglementaire, la ville a souhaité définir ses relations avec les associations par voie de conventions qui fixent les obligations réciproques.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250603-10-04-2025-AU
Date de télétransmission : 03/06/2025
Date de réception préfecture : 03/06/2025

Le partenariat avec le milieu associatif figure dans l'une des fiches action de l'agenda 21 de la ville. Elle prévoit notamment de signer des conventions d'objectifs et de financement destinées à favoriser l'intervention des associations locales dans la mise en œuvre des politiques publiques menées par la collectivité et de développer une gestion responsable des manifestations associatives, en particulier dans le domaine sportif et culturel.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- ✓ *D'attribuer un montant global de subventions de 853 150 € et d'autoriser le Maire à signer les conventions d'objectifs avec les associations.*

Monsieur le Maire — Dans le cadre de l'examen de cette délibération, lors du vote du dernier conseil municipal, plusieurs élus n'ont pas et ne devaient pas participer au vote au regard des dispositions, notamment du fait que les personnes membres d'associations ne peuvent participer au vote. Par le fait d'un comptage, notamment avant le conseil municipal mais avec une absence qui s'est révélée pendant le conseil, nous n'avions finalement plus le quorum lors de ce vote, avec des personnes qui ont même voté alors qu'elles étaient membres d'associations. Donc je préférais refaire un vote légal, permettant qu'il n'y ait pas de problème vis-à-vis du contrôle de légalité.

Il y a donc une délibération ce soir pour l'attribution des subventions aux associations. Je propose que M. BARATTA puisse présenter cette délibération. Vous avez la parole, Monsieur BARATTA.

Monsieur BARATTA — Merci, Monsieur le Maire. J'espère que vous m'entendez tous, parce que ce n'est pas habituel de parler quand il y a des gens derrière. Déjà, en préambule, je tenais, dans un premier temps, à vous remercier d'être présents, mais surtout à remercier l'ensemble du monde associatif livryen. Ce sont presque 150 associations, donc chaque Livryen trouvera son compte dans ces associations. Je me permets donc de présenter mes remerciements à l'ensemble des présidents, des secrétaires, des trésoriers et des membres du bureau, mais également des adhérents, qui font la richesse de la vie associative. Merci à toutes ces personnes.

Pour cette délibération d'attribution des subventions aux associations, nous sommes dans un contexte économique et social difficile. Les associations jouent un rôle essentiel en proposant aux Livryens une offre d'activité diversifiée, tant dans les domaines de la culture que du sport, de l'éducation et de la solidarité.

L'attribution des subventions vise ainsi à soutenir les actions qui renforcent la cohésion sociale, dynamisent la vie locale et contribuent à l'activité du territoire. La Ville mène une politique de soutien actif aux associations à travers divers partenariats. On peut citer :

- le dispositif « Sport à l'école », qui permet aux enfants de découvrir et pratiquer des disciplines sportives dans le cadre scolaire ;

- le dispositif « Sport santé », favorisant l'activité physique adaptée à tous.

Les associations sont également parties prenantes aux événements organisés par la Ville, contribuant ainsi au dynamisme local.

Malgré un contexte contraint (inflation, baisse des dotations, crise énergétique), la Ville maintient son engagement en attribuant un budget de 853 150 euros aux subventions associatives.

L'attribution des subventions repose sur plusieurs critères :

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250603-10-04-2025-AU
Date de télétransmission : 03/06/2025
Date de réception préfecture : 03/06/2025

- le rayonnement de l'association sur la ville ;
- sa participation aux événements municipaux ;
- sa gestion administrative et comptable ;
- sa capacité à innover et proposer de nouvelles actions.

Les montants accordés, détaillés dans le tableau annexé à la délibération, résultent d'une analyse approfondie des dossiers soumis, incluant les éléments comptables, réglementaires et la présentation des projets associatifs.

Il est donc demandé ce soir au Conseil municipal d'attribuer un montant global des subventions de 853 150 euros et d'autoriser M. le Maire à signer les conventions d'objectifs avec les associations. Je vous remercie.

Monsieur le Maire — Merci, Monsieur BARATTA, pour la présentation de cette délibération. Y a-t-il des questions ?

Monsieur BONINI — Oui.

Monsieur le Maire — Monsieur BONINI.

Monsieur BONINI — Je n'étais pas là. J'ai reçu les montants des subventions, et je m'aperçois que le foot, le hand et les plus importants ont demandé des acomptes. Mais est-ce que les acomptes vont bien être retenus sur la subvention ?

Monsieur le Maire — Bien sûr.

Monsieur BONINI — Parce que le hand, je regarde, il a 250 000 euros de subventions et 133 000 euros d'avance. Donc, la subvention va être de 250 000 euros moins 133 000 euros.

Monsieur le Maire — Exactement.

Monsieur BONINI — Et le foot, pareil.

Monsieur le Maire — Exactement.

Monsieur BONINI — Et les autres.

Monsieur le Maire — Dans le cadre d'une délibération que le Conseil municipal a pu voter il y a quelques années, nous versons et nous pouvons verser, avant le vote des subventions pour le fonctionnement, parfois, de certaines associations, 4/12^{e} de la subvention de l'année précédente votée au conseil municipal. Mais cela ne change pas le montant total assigné.

Monsieur BONINI — Non, c'est logique de donner une avance suivant les besoins. Je ne critique pas. Parce que là, comme ils ont déjà pris beaucoup, il ne va plus leur rester… pour finir la saison jusqu'au mois de juin.

Monsieur le Maire — Très bien. C'est normal.

Monsieur BONINI — Ils n'ont plus qu'à être raisonnables.

Monsieur le Maire — Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Ne prendront donc pas part au vote ce soir Mme JOLY et moi-même. Il me semble que les autres membres du

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250603-10-04-2025-AU
Date de télétransmission : 03/06/2025
Date de réception préfecture : 03/06/2025

Conseil municipal présents ce soir peuvent, n'étant pas membres d'associations, participer au vote. Monsieur BARATTA, vous pouvez procéder au vote.

Monsieur BARATTA — Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Monsieur le Maire — J'ai une abstention : M. TRILLAUD.

Monsieur BARATTA — Qui vote pour, donc ?

Monsieur le Maire — Monsieur BONINI, je suis content de vous voir voter pour. Et moi, je ne vote pas.

Rires.

Monsieur BONINI — Oui. Ce qui m'inquiétait, c'étaient les acomptes. Mais quand c'est logique…

Monsieur le Maire — Et moi, je ne vote pas.

Monsieur BARATTA — Monsieur le Maire ne vote pas. Très bien.

Monsieur le Maire — Je ne vote pas. Je l'ai précisé au départ. Merci beaucoup à tous les élus de leur présence pour ce conseil municipal extraordinaire.

La délibération n°2025-04-01 a été adoptée ***à la majorité par*** *:*

- ***18 voix pour :***

HERRMANN Marie-Catherine	*CARCREFF Corinne*	*CHASSAIN Clément*
BOUDJEMAÏ Kaïssa	*BEREZIN Serge*	*BARATTA Jean-Pierre*
MONIER Annick	*MAKHLOUF Dounia*	*BONINI Bruno*
MICONNET Olivier	*LAFARGUE Jean-Claude*	*MARKARIAN Olivier*
BORDES Roselyne		

CARRATALA Henri	*à HERRMANN Marie-Catherine*
LE COZ Lucie	*à MONIER Annick*
AÏDOUDI Salem	*à BOUDJEMAÏ Kaïssa*
LEROUX Pierre-Olivier	*à BARATTA Jean-Pierre*
BERNARD Anne	*à CHASSAIN Clément*

- ***2 abstentions :***

TRILLAUD Laurent

BITATSI-TRACHET	*à TRILLAUD Laurent*

- ***2 ne prennent pas part au vote :***

MARTIN Pierre-Yves	*JOLY Nathalie*

Monsieur le Maire — Je pense que l'ordre du jour du PV va être bien rédigé. Parfait. Merci, bonne soirée à toutes et à tous. À bientôt.

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250603-10-04-2025-AU
Date de télétransmission : 03/06/2025
Date de réception préfecture : 03/06/2025

La séance du Conseil municipal est levée à 17 h 40.

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250603-10-04-2025-AU
Date de télétransmission : 03/06/2025
Date de réception préfecture : 03/06/2025